



CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIAS

(adoptée en conseil d'établissement le 15 mars 2012, révisée en mai 2024)

L'établissement s'efforce d'offrir aux élèves et aux personnels les meilleures conditions de travail en informatique et services multimédia : matériel, logiciels, réseau interne et Internet. La mise à disposition de ces équipements exige de la part de chacun le respect rigoureux des matériels et des règles de fonctionnement. Une attitude contraire nuit à l'ensemble de la collectivité.

La présente charte est un code moral et de bonne conduite. Elle a pour objet de définir l'organisation et les conditions d'utilisation des ordinateurs et des accès à internet. Elle délimite les droits et permet d'engager la responsabilité de chacun. Elle est conforme aux réglementations françaises et espagnoles.

1. CHAMP D'APPLICATION.

L'ensemble des règles et observations énoncées ci-dessous s'applique à tous les utilisateurs et notamment aux élèves qui, dans le cadre de l'enseignement qu'ils reçoivent, sont amenés à utiliser des ressources informatiques à vocation pédagogique. On entend par ressources informatiques à vocation pédagogique l'ensemble constitué par le réseau, le serveur, les stations de travail de l'établissement, les périphériques, les logiciels, l'accès à Internet et les outils informatiques portables (ordinateurs et iPads) prêtés aux élèves.

2. CONDITIONS D'ACCÈS AUX RESSOURCES INFORMATIQUES

L'accès aux ressources informatiques à vocation pédagogique se fait, pour les élèves, sous la responsabilité du chef d'établissement et sous le contrôle d'un membre de l'équipe éducative (enseignant, C.P.E,...). L'utilisation de ces ressources s'applique dans le cadre des projets pédagogiques ou de l'enseignement dispensé. Toute autre utilisation, sauf autorisation ou convention signée par le chef d'établissement, est strictement interdite.

Aucun prêt de matériel informatique n'est fait pour les enseignants hors temps de classe.

L'adresse mail mise à disposition du personnel ne doit être utilisée qu'à des fins professionnelles. Celle-ci sera automatiquement résiliée 2 mois après la départ définitif du personnel de l'établissement.

3. GESTION DES RESSOURCES INFORMATIQUES

L'équipe éducative veille à l'application des règles définies dans la présente charte et des consignes de sécurité informatique définies par les lois françaises et espagnoles. En cas de manquement, de dommage, l'enseignement pourra être tenu responsable.

L'utilisation des ressources matérielles ou logicielles ainsi que les échanges via le réseau peuvent être analysés et contrôlés dans le respect des législations notamment de la loi sur l'informatique et les libertés.

4. L'USAGE DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES IMPLIQUE LE RESPECT DES RÈGLES SUIVANTES :

A) LE RESPECT DE L'AUTRE :

- Ne pas chercher à s'approprier le mot de passe d'un autre compte que le sien.

- Ne jamais ouvrir, modifier ou effacer ses fichiers et de façon plus générale ne jamais essayer d'accéder à des informations personnelles sans autorisation.
- Utiliser un langage correct dans les messages qui sont envoyés.
- Ne pas porter atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité de quiconque, notamment par l'intermédiaire de messages, textes, images provocants ou pénalement répréhensibles.
- Ne pas masquer sa propre identité.

B) LE RESPECT DES RESSOURCES MISES À DISPOSITION :

- Ne pas chercher à modifier la configuration des stations de travail ou des outils informatiques portables prêtés.
- Apporter un soin particulier au matériel confié.
- Ne pas chercher à modifier ou détruire des données du réseau.
- Ne pas utiliser les listes d'adresses électroniques à d'autres fins que des objectifs pédagogiques ou éducatifs.
- Ne pas perturber volontairement le fonctionnement des services, et notamment ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou introduire des programmes nuisibles (virus, logiciels espions ou autres).

5. RÈGLES PARTICULIÈRES POUR L'USAGE D'INTERNET ET RESPECT DE LA LÉGISLATION.

L'utilisation d'internet se fait exclusivement dans le cadre des projets pédagogiques ou des enseignements. Elle se fait toujours sous la seule responsabilité de l'enseignant qui donne l'autorisation d'accès aux sites.

Propriété intellectuelle.

Il est interdit de télécharger, échanger ou diffuser de la musique, des vidéos, des logiciels, des jeux vidéos ou toute autre œuvre de l'esprit qui ne soient pas libres de droits depuis le réseau informatique de l'établissement.

Droits de la personne

Il est interdit d'utiliser le réseau informatique pour porter atteinte à l'honneur et à la vie privée d'autrui.

Nul n'est autorisé à divulguer tout renseignement ne le concernant pas, à véhiculer des injures ou tenir des propos diffamatoires

Crimes et délits

La recherche volontaire de sites inappropriés (sites aux contenus pornographiques, xénophobes, violents, racistes...) est strictement interdite.

La gravité d'un acte répréhensible peut faire l'objet de poursuites pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Enfin, dans le cadre de la protection de mineurs, l'élève ne devra jamais laisser son nom, photo, adresse, numéro de téléphone ou tout autre signe facilitant son identification sur internet.

En cas de non respect des obligations mentionnées par cette Charte Informatique, s'appliquent les punitions et sanctions prévues par le règlement intérieur, en fonction de la gravité de l'acte et d'une éventuelle récidive. S'y ajoutent des sanctions spécifiques comme l'interdiction temporaire ou définitive d'utiliser le matériel informatique de l'établissement.

ATTESTATION DU RESPONSABLE LÉGAL DE L'ÉLÈVE

Je soussigné(e), Nom(s) : Prénom(s) :

Responsable légal de l'élève :

Classe :

Reconnais avoir pris connaissance de la charte informatique du Lycée Français International d'Ibiza et avoir été informé(e) des dispositions prises qui garantissent le bon usage des ressources de l'établissement.

Date :

Signature du responsable légal :

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

Le LFI d'Ibiza me permet d'utiliser des ordinateurs et d'autres outils informatiques. Lorsque je suis au sein de l'établissement je dois utiliser ce matériel uniquement pour mon travail scolaire.

Je dois aussi respecter les règles suivantes :

1. RESPECT DU MATÉRIEL

- Je ferme correctement les logiciels que j'utilise
- Je n'efface pas de fichiers en dehors de ceux qui m'appartiennent
- A la fin de mon travail je pense à fermer tous les comptes ouverts et à fermer l'ordinateur
- Je signale tout problème rencontré au professeur
- Je ne débranche pas les périphériques (casque, souris, ...) sans autorisation.

2. UTILISATION D'INTERNET

- J'utilise l'ordinateur en présence d'un professeur, pendant le temps de la classe et pour faire un travail scolaire.
- Je ne donne pas d'informations sur moi ou ma famille (n° de téléphone, adresse...), quand j'utilise la messagerie, un forum, ou un formulaire de page web.
- J'alerte immédiatement le professeur si je découvre des contenus choquants sur Internet.
- Je sais que toutes les fois où je vais sur internet, toutes les informations de ma navigation sont conservées et consultables.
- Je respecte la loi sur la propriété des œuvres. Je copie et j'utilise des textes, des images, des sons, des courriels après avoir toujours demandé la permission à l'auteur (ou j'indique la source sur mon document si je ne peux contacter l'auteur).

Ma signature signifie que j'ai bien lu ce règlement et que je m'engage à le suivre.

Nom : Prénom :

Ma classe : Date :

Ma signature :